ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
BLOC DE COMPETENCES 1 : Intégrer un atelier d'art-thérapie au sein d'institutions			
A1 : Concevoir, présenter et intégrer des projets d'art-thérapie s'inscrivant dans des projets institutionnels ou d'établissements L'art-thérapeute est souvent en situation de présenter son métier, afin de le faire mieux connaître, et d'en exposer les bénéfices. Il est en mesure d'intégrer ses interventions au sein d'un projet d'établissement et/ou institutionnel, par la : – Mise en place d'un protocole d'animation de séances d'art-thérapie à partir des demandes individuelles et collectives d'un commanditaire, – Participation à un projet institutionnel. Il propose alors un projet d'art-thérapie adapté aux demandes d'une institution, par : – La conception et rédaction d'un projet d'art-thérapie s'inscrivant dans la définition d'un projet d'établissement et/ou institutionnel, – L'application des règles de fonctionnement d'un cadre déontologique,	C1. Argumenter les bénéfices d'une pratique d'art-thérapie, en exposant le fonctionnement d'un atelier d'art-thérapie, afin que les responsables d'une équipe pluridisciplinaire puissent adhérer à un projet d'art- thérapie.	**ME1 : Evaluation individuelle écrite et orale** **Mémoire d'analyse de sa pratique, réalisée à partir d'une expérience en situation professionnelle (chapitre 1 du mémoire uniquement).** **Soutenance orale portant sur le chapitre 1 du mémoire.** On demande au candidat de démontrer comment il a conçu, présenté et intégré un projet d'art-thérapie s'inscrivant dans le projet institutionnel ou d'établissement au sein duquel il a réalisé une expérience professionnelle, et comment il a réussi à se présenter et présenter l'art-thérapie de façon à emporter l'adhésion el la collaboration des équipes pluridisciplinaire.	L'art-thérapie et l'expérience du candidat sont présentées. Le fonctionnement d'un atelier d'art-thérapie est présenté sous l'angle de ses bénéfices.
	C2. Analyser les opportunités d'interventions d'art-thérapie au sein d'un projet d'établissement et/ou institutionnel, à partir d'une étude des besoins et des possibilités de l'établissement/institution concerné(e), pour adapter sa proposition d'intervention au cas par cas.		Une description générale de l'établissement est donnée ainsi que la composition de l'équipe soignante Les objectifs du projet d'établissement sont analysés Les besoins individuels et collectifs et les possibilités de l'établissement relativement à l'intégration d'une activité d'art-thérapie sont identifiés et analysés Les spécificités des personnes accompagnées sont identifiées
	C3. Concevoir une proposition de prestation d'art-thérapie détaillée et chiffrée, en adaptant ses pratiques professionnelles aux besoins d'une institution, pour répondre à des objectifs de prise en charge.		Les objectifs de l'atelier d'art-thérapie et leur lien avec ceux du projet d'établissement sont précisés Une application de l'art-thérapie dans le service est proposée et argumentée au vue des situations observées

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
– Le respect du cadre thérapeutique déterminé par le projet d'établissement, – L'évaluation d'un budget prévisionnel.			Un budget prévisionnel pour l'activité d'art-thérapie est présenté, son montant est adapté au contexte et aux contraintes fixées L'équipe pluridisciplinaire est informée des règles déontologiques de la profession d'art-thérapeute
A2 : Mettre en place une coopération active avec les équipes, les collaborateurs et la hiérarchie. L'art-thérapeute partage nécessairement les résultats de son travail et ses interrogations avec l'équipe au sein de laquelle il collabore, pour cela il doit : _ Avoir une solide connaissance de l'organigramme de l'institution. – Participer activement à la vie de l'institution, réunions et projet communs. – Partager des évolutions observées, – D'échanges et d'analyses communes,	C4. Connaître l'institution, son fonctionnement, savoir travailler en équipe, communiquer aisément ses observations		Un organigramme de l'institution ou l'expérience à été réalisée est fourni et compris. Un vocabulaire professionnel adapté est utilisé
	C5. Collaborer avec des équipes pluridisciplinaires et/ou d'autres art-thérapeutes, pour améliorer la qualité de ses interventions et favoriser une approche la plus adaptée possible aux besoins des personnes.		Une collaboration effective est mise en place avec les équipes pluridisciplinaires. L'adaptation aux valeurs de l'institution et aux spécificités du public concerné (culture des bénéficiaires, âge, handicap, genre, situations particulières comme l'incarcération, les traumatismes psychiques, notamment) est intégrée aux pratiques professionnelles.

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
BLOC DE COMPETENCES 2 : Analyses préalables, conception et préparation d'ateliers d'art-thérapie			
A3 : Réaliser des analyses préalables à la mise en place d'ateliers d'art-thérapie, propres aux circonstances de chaque prise en charge L'art-thérapeute étudie les spécificités du lieu de prise en charge et du contexte individuel et quotidien de chaque participant à des ateliers d'art-thérapie. De même, il étudie les spécificités et les besoins individuels des personnes au moyen : – Du recensement des ressources individuelles des personnes et des difficultés qu'elles rencontrent sur les plans sensori-moteur, cognitif et relationnel, à partir de diagnostics posés par le corps médical, – De l'évaluation de la faisabilité d'un projet d'art-thérapie les concernant. Prise en compte du handicap : – Dans cette activité en particulier mais plus largement dans toute action de son quotidien, la prise en compte du handicap est essentielle pour l'art-	C6. Etudier le milieu dans lequel se déroule une activité d'art-thérapie, afin de contextualiser chaque projet individuel et d'être en mesure d'anticiper les adaptations correspondantes.	**ME2 : Evaluation individuelle écrite et orale** **Mémoire d'analyse de sa pratique, réalisée à partir d'une étude de cas portant sur une expérience en situation professionnelle (chapitre 2 du mémoire uniquement).** **Soutenance orale portant sur le chapitre 2 du mémoire.** On demande au candidat de démontrer comment il a réalisé les analyses préalables à la mise en place des ateliers d'art-thérapie, puis de d'expliciter son travail de conception d'un projet thérapeutique individuel d'art-thérapie et enfin, comment il a préparé le déroulement de ses ateliers au sein de l'établissement concerné.	Les spécificités des personnes sont contextualisées en fonction des lieux (institutions, EHPAD[1], hôpital, établissement pénitentiaire, école, notamment). Les éléments recueillis sont pris en considération dans le type d'accompagnement proposé.
	C7. Analyser les éléments préexistants à une prise en charge en art-thérapie, et en particulier les spécificités et besoins d'une personne, ainsi que la pertinence d'une prise en charge éventuelle, afin d'évaluer la faisabilité d'un projet d'art-thérapie et d'en recueillir les raisons.		Les informations médicales et non médicales, concernant la personne, sont recueillies : ses ressources individuelles et ses difficultés sur les plans sensori-moteur, cognitif et relationnel sont recueillies auprès du corps médical ou des accompagnateurs. Les signes, symptômes et difficultés de la personne ainsi que ses capacités intactes et ses compétences sont analysées. La disponibilité des ressources nécessaires à l'adaptation aux personnes est vérifiée : moyens matériels et humains nécessaires (éducateurs, corps

[1] (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
thérapeute, car ce métier s'inscrit par nature dans un cadre inclusif et adapté, – Les interventions sont pensées pour répondre aux besoins spécifiques des personnes, en tenant compte de leurs limitations physiques, psychiques ou sensorielles.			médical ou autres accompagnants), temps imparti.
A4 : Concevoir un projet thérapeutique individuel ou collectif d'art-thérapie L'art-thérapeute établit un projet d'art-thérapie qui, dans le domaine médical, s'intègre dans le projet thérapeutique global de chaque patient. De même, un projet d'art thérapie peut s'insérer dans des projets multiples : - Éducation, - Social, - Réinsertion professionnelle, - Soutien psychologique, - Santé mentale, - Intégration pour personnes en situation de handicap, - Projet de stimulation cognitive (notamment pour seniors ou personnes atteintes de troubles neurocognitifs), - etc. Un projet d'art-thérapie est une projection de ce que pourrait être la prise en charge,	C8. Proposer un projet thérapeutique individuel d'art-thérapie répondant aux besoins spécifiques de la personne, à partir d'un diagnostic ou d'un projet spécifique posé par les médecins ou cadres de santé de l'institution, afin de favoriser son bien-être psychique et émotionnel dans un cadre sécurisé et personnalisé.		Un projet thérapeutique est établi, dans une logique d'évolution progressive et réaliste. Les objectifs du projet thérapeutique sont concrets, individualisés et adaptés à la situation clinique ou personnelle de chaque personne. Le cadre d'intervention est sécurisé et respectueux des besoins émotionnels et psychiques de la personne, conformément aux principes déontologiques de l'art-thérapie. Le projet est formalisé de manière structurée et compréhensible, incluant la description des étapes, des méthodes employées, ainsi que les critères d'évaluation des progrès.
	C9. Etablir des liens entre les spécificités d'une personne et les outils qui vont correspondre à une prise en charge en		Un référentiel théorique de psychologie, psychanalyse ou d'art- thérapie ayant servi de ressource est

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
au vu des éléments dont l'art-thérapeute dispose au départ. Ainsi, il doit donner des objectifs concrets, mais assez larges, pour l'accompagnement de la personne, comme des objectifs de renarcissisation, de stabilisation de l'humeur, de développement de l'autonomie, de socialisation, d'expression d'émotions, … L'intégration d'outils d'art-thérapie intervient alors, par le : – Travail de conception prenant appui sur les théories et/ou concepts constitutifs de l'art-thérapie, tels que le processus de symbolisation, la stratégie du détour, l'espace transitionnel, … – Choix des apports artistiques adaptés, en identifiant les sources d'inspirations artistiques (artistes, œuvres ou écoles de pensées notamment).	art-thérapie adaptée à cette personne, en sélectionnant des médias artistiques adaptés, afin de poser les bases du dispositif d'art-thérapie envisagé.		cité : les références utilisées sont mises en évidence. Le référentiel artistique ayant servi de ressource à l'expérience est explicité. Une activité artistique est identifiée : par exemple, dessin, peinture, collage, écriture expressive, modelage, sculpture, musique thérapeutique, relaxation avec dessin spontané, … Les difficultés de chaque personne, son éventuel handicap et ses propres demandes d'aménagements sont identifiés et pris en compte pour concevoir l'atelier.
A5 : Préparer le déroulement d'ateliers d'art-thérapie L'organisation d'ateliers d'art- thérapie nécessite de :	C10. Préparer le contenu d'un atelier d'art-thérapie, en établissant les étapes d'animation dans leur ensemble, pour structurer son intervention et proposer une thématique d'activité adaptée aux besoins individuels.		Le choix entre intervention individuelle ou en groupe est justifié en fonction des objectifs thérapeutiques. Les étapes d'animation sont cohérentes avec les objectifs de progression définis.

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
– Choisir entre des séances en groupe et des séances individuelles, – Définir les médias artistiques, par exemple le dessin, la peinture, le collage, l'écriture expressive, le modelage, la sculpture, la musique. – Définir les modalités relationnelles, ainsi que les cadres et règles déontologiques, – Mettre en place une méthode d'observation simple et rapide pour noter les éléments essentiels. Les activités de préparation posent le cadre, mais elles ne constituent qu'un socle initial ; le déroulement des ateliers évoluant en fonction des réactions, des besoins et des évolutions observées chez les participants.			La progression pédagogique permet la mise en œuvre de la réalisation créatrice. Les médias artistiques choisis sont adaptés aux besoins, objectifs et capacités des bénéficiaires (y compris en situation de handicap), en cohérence avec le cadre thérapeutique défini.
	C11. Mettre en oeuvre une méthode d'observation pour noter les éléments essentiels pendant chaque séance d'art-thérapie, afin de pouvoir mesurer la progression des personnes et l'atteinte des objectifs visés.		Une méthode d'observation et d'évaluation simple et rapide est prévue : elle permet de noter les éléments essentiels en cours de séance.

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
BLOC DE COMPETENCES 3 : Animation et bilan d'ateliers d'art thérapie			
A6 : Organiser l'espace et les moyens utilisés lors d'ateliers d'art-thérapie La prise en compte des particularités des personnes, et notamment du handicap, implique une organisation rigoureuse des espaces, des outils, et des méthodes, en collaboration avec les équipes pluridisciplinaires, afin de garantir l'accessibilité, la sécurité et l'efficacité des séances. Pour ce faire, l'art-thérapeute doit : – Définir les modalités matérielles types et leurs possibles adaptations, – Prévoir les locaux nécessaires pour le déroulement des ateliers ou analyser les capacités d'un lieu proposé (espace, point d'eau, sécurité, …), – Prévoir le matériel nécessaire pour les ateliers (ressources durables et consommables), – Anticiper les difficultés de chaque personne et ses propres besoins d'aménagements.	C12. Organiser l'installation d'un atelier d'art-thérapie pour s'assurer du bon déroulement pratique de chaque séance, et faciliter la participation des personnes, en tenant compte des particularités de celles-ci, notamment des situations de handicaps.	**ME3 : Mise en situation professionnelle simulée** Mise en situation d'animation d'un atelier artistique dans une salle équipée pour ce faire. Les participants simulent des situations de comportements difficiles ou compliqués à gérer pour un animateur, afin d'évaluer la capacité de l'animateur à y répondre, en présence d'un jury d'évaluation. **ME4 : Evaluation individuelle écrite et orale** **Mémoire d'analyse de sa pratique, réalisée à partir d'une étude de cas, en situation d'expérience professionnelle (chapitre 3 du mémoire uniquement).**	Les espaces d'animation prévus sont adaptés aux besoins des personnes, en respectant les normes d'accessibilité. Le matériel est sélectionné en fonction des capacités physiques, cognitives et sensorielles des bénéficiaires. Les mesures de confort, de sécurité et d'hygiène (ex. : points d'eau, ventilation, ergonomie) sont anticipées. Il est tenu compte du respect de l'environnement dans le choix des moyens utilisés.

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
A7 : Assurer le déroulement d'ateliers d'art-thérapie Pour ce faire, l'art-thérapeute doit : – Présenter aux personnes les thématiques des ateliers, – Faire réaliser des actions créatives individuelles ou collectives, afin de créer une dynamique au sein de l'atelier, – Mettre en œuvre des protocoles d'animation de séances d'art-thérapie à partir des demandes individuelles et collectives, – Utiliser les éléments prévus lors des préparations et les ajuster constamment aux situations vécues et aux possibilités des personnes, – Appliquer les règles de fonctionnement d'un cadre déontologique.	C13. Accueillir les participants, en se présentant, en présentant l'atelier et ses règles de fonctionnement, afin de poser le cadre d'un atelier d'art-thérapie.	**Soutenance orale portant sur le chapitre 3 du mémoire.** Il est demandé au candidat de démontrer comment il a assuré le déroulement d'ateliers d'art-thérapie, puis réalisé des bilans de situation individuels, au sein de l'établissement concerné.	Les participants sont accueillis, l'art-thérapeute a présenté l'activité et a posé le cadre de l'atelier. La posture professionnelle adoptée est adaptée à la déontologie et aux objectifs de la prise en charge. Les rituels et règles instaurés favorisent la structuration et le déroulement des séances.
	C14. Animer des séances d'art-thérapie, en suscitant et en accompagnant la réalisation d'actions créatives individuelles ou collectives dans un contexte de prise en charge, en respectant les bases du projet établi et les adaptations inhérentes au contexte et aux capacités et difficultés des personnes, afin de favoriser leur expression, leur mieux-être ou leur reconstruction personnelle.		Une thématique d'activité est proposée en utilisant des références artistiques. La progression pédagogique est effective. Les pathologies ou spécificités des personnes sont prises en compte. Les personnes sont rassurées et encouragées dans leurs réalisations. La créativité particulière de chaque personne est suscitée et accompagnée. L'intimité des personnes et de leurs productions artistiques sont respectées.
	C15. Ajuster les éléments connus et ceux qui adviennent en séance d'art-thérapie, pour accompagner le déroulement de l'activité et l'évolution de chaque personne, dans le		Le groupe est accompagné en prenant en compte les besoins individuels de chaque personne.

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
	respect du cadre déontologique de la profession.		Les difficultés de la personne et ses propres aménagements pour faire face à ces difficultés sont identifiés et pris en compte pour conduire l'atelier. Des actions sont mises en place pour prévenir et agir face à une personne qui se trouve en difficulté. Les adaptations nécessaires sont effectuées. Une méthode d'observation et d'évaluation est utilisée pendant la séance.
A8 : Réaliser et analyser les bilans d'ateliers d'art thérapie L'art-thérapeute réalise deux types de bilans. Le bilan individuel permet d'évaluer les évolutions personnelles de chaque personne, notamment en termes d'expression, de bien-être ou d'autonomie, par exemple, en lien avec les objectifs fixés. Le bilan global analyse l'efficacité des séances et de la prise en charge, l'art-thérapeute s'en sert afin d'ajuster et d'optimiser sa pratique. Il doit également intégrer dans sa pratique les apports d'une supervision professionnelle. Pour ce faire, il doit :	C16. Analyser sa pratique quotidienne d'art thérapeute, en évaluant les interventions réalisées à travers une observation continue et des échanges en supervision, afin d'ajuster son approche et ses méthodes, et de garantir une pratique professionnelle cohérente et évolutive.		Les conseils reçus en supervision, comme les éléments apportés par l'équipe pluridisciplinaire sont pris en compte dans la pratique. Une vue d'ensemble de l'expérience professionnelle du candidat est présentée et analysée. Des prolongements ou des améliorations possibles de la pratique sont proposés.
	C17. Produire des analyses et bilans individuels d'ateliers d'art-thérapie, en faisant ressortir les avantages identifiés pour les personnes et les possibilités d'amélioration des activités, afin de rendre compte régulièrement à sa hiérarchie		Les avantages identifiés pour les personnes et les possibilités d'amélioration des activités sont mises en évidence : - Les articulations entre processus artistique et processus thérapeutique sont démontrées,

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
– Produire des bilans individuels des personnes ayant suivi chaque atelier, – Rédiger des bilans critiques et prévoir les orientations possibles pour chaque personne, – Analyser et réajuster ses pratiques, y compris en sollicitant auprès d'un confrère une supervision professionnelle, – Présenter un bilan auprès des équipes pluridisciplinaires, voire de sa hiérarchie.	et/ou auprès d'équipes pluridisciplinaires des prises en charge réalisées.		- Les propos signifiants et les œuvres de chaque personne apparaissent sans interprétation, - Les phénomènes transférentiels et contre transférentiels vécus lors des ateliers et la façon dont ils agissent sur la situation clinique et/ou personnelle sont exploités, - Le projet thérapeutique est ajusté grâce aux éléments observés dans la pratique, - Le référentiel théorique, le référentiel artistique, le dispositif d'art-thérapie et la méthode d'observation sont ajustés grâce aux éléments observés dans la pratique.

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION (ME)	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
BLOC DE COMPETENCES 4 : Projections, développement et gestion d'une activité professionnelle d'art-thérapeute			
A9 : Définir son cadre d'intervention en art-thérapie et en faire la promotion – Identifier les personnes qui peuvent être concernées par des séances d'art-thérapie, – Communiquer sur son activité auprès d'institutions et établissements, – Présenter le cadre de ses pratiques, ses protocoles d'application de séances d'art-thérapie.	C18. Promouvoir une activité d'art-thérapie en mettant en avant des protocoles d'intervention qui puissent s'intégrer à des projets institutionnels ciblés, en concevant des supports de communication, et en valorisant les bénéfices de la pratique auprès de différents publics.	**<u>ME5 : Evaluation individuelle écrite et orale</u>** **Mémoire d'analyse de sa pratique (chapitre 4 du mémoire uniquement), et réalisation d'un livret de professionnalisation.** **Soutenance orale portant sur le chapitre 4 du mémoire et le livret.** Il est demandé au candidat de démontrer comment il projette et défini son cadre d'intervention en art-thérapie et en a fait la promotion auprès d'un établissement, ce qu'il a mis en place pour préparer la gestion d'une activité d'art- thérapeute, ainsi que son implication dans des réseaux professionnels, et enfin, comment il fait pour maintenir	Les protocoles d'intervention sont élaborés avec précision et s'intègrent efficacement aux projets institutionnels ciblés. Les supports de communication sont adaptés aux différents publics et valorisent de manière claire les bénéfices de la pratique. Les actions de promotion sont argumentées et suscitent l'intérêt des interlocuteurs institutionnels et professionnels.
A10 : Gérer une activité d'art-thérapeute – Budgéter ses pratiques (temps de préparation, matériel, temps d'animation, temps de restitution) – Assurer une gestion administrative et financière de son activité en fonction de son statut – Contractualiser ses interventions	C19. Estimer le budget prévisionnel de son activité d'art-thérapeute et sa charge de travail, en évaluant ses temps de préparation, d'animation et de restitution, ainsi que ses coûts de fonctionnement, afin d'assurer la viabilité de sa pratique d'art-thérapeute indépendant.		Les temps de préparation, d'animation et de restitution sont évalués de manière réaliste et documentée. Les coûts de fonctionnement sont calculés avec précision, prenant en compte les dépenses directes et indirectes. Le budget prévisionnel permet la viabilité économique de l'activité en art-thérapie indépendante.

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

	C20. Prévoir et rédiger des contrats adaptés aux besoins des institutions ou établissements clientes ou partenaires, afin de formaliser ses prestations et leurs conditions de réalisation, en tant qu'art thérapeute indépendant.	Ses connaissances et ses compétences à jour.	Les contrats rédigés précisent clairement les prestations, les objectifs et les conditions de réalisation. Les besoins des institutions ou partenaires sont identifiés et intégrés dans les propositions d'intervention.
	C21. Prévoir et assurer le pilotage de son activité professionnelle pour garantir la viabilité économique de sa pratique d'art-thérapeute indépendant.		Un outil de suivi des recettes, des paiements des clients et des charges est présenté : il permet de calculer et d'anticiper les profits ou déficits mensuels et annuels.
A11 : Travailler avec des réseaux professionnels incluant des professionnels de l'art-thérapie, des clients et des commanditaires potentiels ; et maintenir son expertise à jour. – Assurer sa pratique par l'accompagnement de professionnels, – Pérenniser son activité en adhérent à un des réseaux, – Réaliser une veille et développer régulièrement ses compétences techniques, – Réaliser des recherches permettant de faire évoluer sa pratique, – Rédiger des écrits professionnels,	C22. Renforcer sa visibilité professionnelle, en intégrant un réseau de professionnels, en établissant des collaborations, et en pratiquant une activité artistique régulière, afin de développer et de pérenniser son activité d'art-thérapeute.		L'intégration dans un réseau de professionnels est active et génère des opportunités de collaboration. Les collaborations sont établies et maintenues avec des partenaires stratégiques pour développer l'activité. La pratique artistique régulière contribue à enrichir la crédibilité et la visibilité professionnelle.
	C23. Améliorer en continu la qualité de sa pratique en s'engageant dans une supervision régulière, en s'appuyant sur l'accompagnement de professionnels, et en maintenant ses compétences à jour, afin de proposer des interventions adaptées et conformes aux évolutions du métier.		La supervision régulière permet d'évaluer les pratiques et d'identifier les axes d'amélioration. Le candidat prévoit de tenir à jour ses compétences et ses connaissances et comment.

ART-THERAPEUTE
REFERENTIEL D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

– Pratiquer une activité artistique de façon assidue.	C24. Assurer une veille continue sur les évolutions des pratiques et des recherches en art-thérapie, afin de maintenir ses connaissances à jour et d'adapter les interventions aux avancées scientifiques, aux nouveaux outils et aux besoins spécifiques des participants, tout en respectant les exigences déontologiques.		Les évolutions des pratiques et des recherches en art-thérapie sont identifiées et intégrées dans l'activité. Les nouveaux outils et méthodologies sont analysés et, le cas échéant, mis en application dans les pratiques.